Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 13 septembre qui s'est tenue à Bégin

## Aménagement du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :

  - Ville de Saint-Honoré / Approbation des règlements 957 et 958;
  - Municipalité de Larouche / Approbation des règlements 2023-426 et 2023-428;
  - Municipalité de L'Anse-Saint-Jean / Approbation des règlement 23-411 et 23-412;
  - Municipalité de Bégin / Approbation des règlement 23-381, 23-384 et 23-385.

- Le conseil autorise la prolongation de l'Entente de développement culturel 2021-2023 pour l'année 2024 en y attribuant une somme de 30 000 $ au prochain budget de la MRC pour une entente totale de 108 094 $.

- Un montant de 2 500 $ est accordé à L'AGIR afin de participer à l'organisation d'ateliers d'initiation aux loisirs culturels lors de l'événement du 23 septembre 2023.

- Le conseil autorise l'utilisation du budget de 1 000 $ prévu à l'action 1.8 du plan d'action de l'entente de développement culturel 2021-2023 pour bonifier la programmation culturelle lors du séjour exploratoire organisé sur notre territoire par Place aux jeunes en région les 29 et 30 septembre et le 1er octobre.

## Sécurité incendie

- Le conseil adopte le règlement 23-473 modifiant le règlement numéro 22-450 ayant pour objet la création d'un programme d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de génératrices et de prises extérieures universelles pour génératrices destinées aux centres de coordination des mesures d'urgence et aux centres d'hébergement temporaire et de service aux sinistrés des municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

MRC du Fjord-du-Saguenay

## Gestion des matières résiduelles

- Un avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC, un règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030.

- Le conseil accepte l'offre de Sanidro au montant maximal de 350 $ par fosse septique afin de procéder à la vidange des secteurs problématiques. Le conseil exclut les secteurs problématiques nécessitant des équipements autres que ceux de Sanidro et exclut ces secteurs du contrat actuel.

## Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

| **No projet** | **Municipalité** | **Organisme** | **Projet** | **Coût prévu** | **Aide recommandée** |
|---|---|---|---|---|---|
| PSPS-2023-50 | L'Anse-Saint-Jean | Municipalité de L'Anse-Saint-Jean | Phase 3 - Travaux approvisionnement d'essence et vidange sanitaire | 44 519 $ | 40 067 $ |
| PSPS-2023-51 | Saint-Ambroise | Municipalité de Saint-Ambroise | Réparation de la zamboni | 15 792 $ | 14 213 $ |
| PSPS-2023-52 | Saint-Fulgence | Municipalité de Saint-Fulgence | Revitalisation du cœur villageois | 540 874 $ | 100 000 $ |
| PSPS-2023-53 | Sainte-Rose-du-Nord | Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord | Mobilisation 2023 | 40 014 $ | 20 000 $ |
| PSPS-2023-54 | Sainte-Rose-du-Nord | Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord | Carte touristique 2023 | 2 400 $ | 2 170 $ |
| PSPS-2023-55 | L'Anse-Saint-Jean | Municipalité de L'Anse-Saint-Jean | Parcours intergénérationnel | 34 186 $ | 25 000 $ |
| | | | **Total** | **677 785 $** | **201 450 $** |

MRC du Fjord-du-Saguenay

# Développement économique

- Le conseil confirme la participation du Service de développement économique de la MRC du Fjord-du-Saguenay au comité Créavenir – Saguenay.

- La directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisée, sous recommandation du Service de développement économique, à accorder tout moratoire de remboursement de prêt à toute entreprise qu'elle juge opportun, et ce, jusqu'à une période de six mois et un maximum de 10 000 $. Le directeur du Service de développement économique devra faire rapport de tout moratoire accordé de cette façon à la séance suivante du comité d'investissement en développement économique.

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors des réunions du 21 juin, 9 août et 30 août 2023 est entériné.

- Le conseil accepte d'octroyer une aide financière de 7 500 $ par an pour une période de trois ans (2024-2026) pour un total de 22 500 $ au Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC (CEE-UQAC).

- Le conseil autorise le dépôt du rapport annuel 2022-2023 des activités d'Accès entreprise Québec.

- Tous les membres du comité aviseur sont reconduits dans leurs fonctions pour l'année 2023-2024, exception faite de l'ajout de Madame Christine Boily en remplacement de Madame Christine Bouchard.

- L'avenant à la convention d'aide financière - Réseau Accès entreprise Québec proposée par le ministre de l'Économie et de l'Innovation est accepté.

- Le conseil accepte la recommandation du comité aviseur portant sur les orientations 2023-2024 du plan d'intervention et d'affectation des ressources et de soumettre le plan d'intervention et d'affectation des ressources au ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour approbation et de le rendre public lorsqu'il sera approuvé.

MRC du Fjord-du-Saguenay

# Divers

- Les élus ont convenu de demander aux gouvernements du Québec et du Canada :

    - de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du **Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)** pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
    - d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
    - de n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
    - de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
    - de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

- Le conseil accepte d'ajouter l'activité suivante au PAFIO 2023-2024 sur les terres publiques :

| | |
|---|---|
| **Numéro de l'ajout** | 3 |
| **Type de travaux** | Implantation d'un chemin multiusages |
| **Municipalité** | Saint-Félix-d'Otis |
| **Canton** | Otis |
| **Rang** | VII-VIII |
| **Lot** | 55-56-57 |
| **Superficie / Longueur** | 2 900 mètres |

  Le tout conditionnel à l'avis favorable des communautés autochtones et à la réception de la résolution d'approbation de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis. Aussi, les travaux devront être autorisés par la MRC à la suite de la présentation par la Corporation de mise en valeur du Bas-Saguenay d'une demande de construction de chemin multiusages.

- Un contrat d'un montant maximal de 33 598 $ taxes incluses est octroyé à la Coopérative forestière du Fjord afin de relever et de caractériser les ponceaux sur les TPI. Les sections de chemins à prioriser seront définies par la MRC, dans les municipalités de la couronne nord du territoire.

- Un mandat d’accompagnement au développement de projet éolien est octroyé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) selon des taux horaires entre 150 $ et 250 $ de l'heure, et ce, jusqu'à concurrence de 25 000 $.

- Le conseil accepte de modifier la politique de la MRC pour que l'aide soit également disponible pour les projets financés dans le cadre du volet 2 du Programme de remboursement de coûts de chemins multiressources (PRCCM), d’ajouter un montant de 25 000 $ pris à même le volet 3 de la Politique d'aide applicable aux TNO pour bonifier le montant de 100 000 $ déjà réservé disponible pour la réalisation de travaux de réfection de ponts et de ponceaux et que tous les autres éléments prévus à la politique restent les mêmes.

Marie-Pier Boudreault